



La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle

Contrat de prestations FASE-Etat

Présentation et information sur les objectifs fondamentaux de la FASE
et sur les objectifs prioritaires fixés pour la période 2009 à 2011

Contrat de prestations entre l'Etat et la FASE

Missions et objectifs fondamentaux

- ◆ Réalisations et projets qui en découlent
- ◆ Rendre compte de la mission et de l'atteinte des objectifs

Objectifs spécifiques 2009-2011:

1. Insertion des jeunes en rupture
2. Le REP contre l'échec scolaire
3. Evolution des horaires scolaires et Harmos
4. Assistance personnelle selon droit pénal des mineurs - projet pilote

Contrat de prestations 2009-2011 entre l'Etat de Genève et la FASe



Les engagements de l'Etat et de la FASe pour garantir la pérennité et le développement des actions de proximité en réponse aux besoins des populations.

Le contrat de prestations



- ◆ détermine les **activités déléguées** à la Fondation
- ◆ permet aux autorités cantonales et communales une meilleure **visibilité de l'action publique** des centres et du travail social « hors murs »,
tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif,
- ◆ en s'assurant qu'elle **répond aux besoins de la population**.

Le contrat de prestations

②

- ◆ détermine les objectifs visés par l'indemnité;
- ◆ précise le montant et l'affectation de l'indemnité de l'Etat;
- ◆ définit les prestations offertes par la FASe;
- ◆ fixe les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations

**F. 19'396'000 par an (2009, 2010, 2011)
+ adaptation aux mécanismes salariaux dès 2010.**

Missions et objectifs fondamentaux

Lien social, prévention de l'exclusion

- Créer et entretenir le lien social, lutter contre l'isolement
- Socialiser, sensibiliser au respect mutuel
- Promouvoir l'ouverture à la différence, aux autres cultures
- Ouvrir des espaces culturels, communautaires
- Entretenir et renforcer la communication

- Identifier, agir auprès de populations en difficulté ou en risque de l'être
- Agir auprès de l'ensemble de la population

Intégration

Citoyenneté et action associative

- Favoriser l'engagement, la participation, la citoyenneté, l'action communautaire
- Soutenir des projets associatifs

- Valoriser le temps libre
- Contribuer au bien-être
- Eveiller à la culture, la connaissance
- Développer l'autonomie et la responsabilité

Développement personnel





Missions, objectifs fondamentaux

La réalisation de prestations qui en découlent

est garantie par la FASe dans le cadre des programmes d'actions proposés par les associations de centres et les groupes de pilotage du travail social « hors murs ».



Missions, objectifs fondamentaux

Les projets d'action prennent en compte les besoins des populations concernées.

D'entente avec les autorités communales, les objectifs, les résultats attendus et les indicateurs d'évaluation sont prévus dans le projet institutionnel et précisés dans les projets spécifiques, annuels, périodiques...

Missions, objectifs fondamentaux

Rendre compte de la mission et de l'atteinte des objectifs par une description des activités,

par des données quantitatives et statistiques sur :

- ◆ les populations concernées (enfants, pré-adolescents, adolescents, jeunes adultes, adultes, aînés) et la fréquentation,
- ◆ le type d'actions (centres et journées aérés, camps, sorties, manifestations, formation, présence quartier, accueil...),
- ◆ les coûts, en y intégrant tout apport en nature par les collectivités publiques ou par le secteur privé,

et par l'évaluation qualitative globale des actions et des processus.

Objectifs spécifiques 2009-2011

Ils concernent 4 domaines d'intérêt général
pour la jeunesse et son avenir

1. L'insertion des jeunes en rupture
2. Le REP contre l'échec scolaire
3. Les conséquences sur l'organisation du temps des enfants et des familles des prochains changements d'horaire scolaire et de Harmos
4. L'assistance personnelle aux mineurs auteurs de délits pénaux et à leurs familles.

Insertion des jeunes en rupture

Renforcer et développer les contributions de la FASe et des actions de terrain



- ◆ « Repérage, Repêchage, Raccrochage »
- ◆ Soutien à l'intégration sociale, développement des compétences relationnelles et sociales,
- ◆ Accompagnements individualisés et appui aux démarches pour la reprise d'une formation,...

Les inscrire dans le dispositif cantonal de parcours de qualification.

Insertion jeunes en rupture

Objectifs FASe

1. **Contribuer** à la mise en place et au fonctionnement d'un **dispositif interinstitutionnel** qui assure la **continuité** des actions fournies aux jeunes pour leur **qualification**.
2. **Définir le cadre des objectifs opérationnels** des contributions de proximité **en lien étroit avec le dispositif cantonal**.
3. **Pour les jeunes en rupture** ou en risque de le devenir, **améliorer l'accessibilité** du dispositif de formation qualifiante.

Insertion jeunes en rupture

Résultats attendus

- ◆ La FASe constituera un **recueil des projets et des réalisations de proximité**, ainsi que des « **bonnes pratiques** »
- ◆ La FASe organisera la **transmission** systématique des signalements **au dispositif cantonal interinstitutionnel de l'ensemble des jeunes gens identifiés** dans les actions de proximité, **en respectant l'anonymat**.
- ◆ Dans le cadre du dispositif interinstitutionnel, **la FASe relayera les éléments utiles en terme de régulation et d'évaluation**
- ◆ La FASe **recensera les situations des jeunes pour lesquels une intégration dans le processus de qualification proposé n'a pas été possible**, et, cas échéant, transmettra des **propositions de remédiation** au dispositif cantonal interinstitutionnel.

Le REP contre l'échec scolaire

Contribuer à la réussite de tous les élèves dans les quartiers défavorisés:
une école de qualité pour tous



Développer les contributions FASe et les actions de terrain vers les buts du REP

- Travailler avec les familles pour leur permettre d'être actives dans les apprentissages de leurs enfants.
- Travailler aux notions de "bien vivre ensemble" et de citoyenneté.
- Travailler étroitement avec les services de l'office de la jeunesse sur le terrain.
- Collaborer avec les communes pour améliorer l'environnement autour de l'école et la prise en charge des familles en difficulté.

REP

Objectifs FASE

1. Dans les communes et quartiers REP, développer des **synergies** entre les acteurs concernés et le **travail en réseau**.
2. Assurer une **collaboration** suivie avec les **établissements scolaires** concernés.
3. Définir une position de la FASE sur la question d'aide aux **devoirs** dans le cadre de ses structures : les Centres et actions TSHM doivent-ils s'impliquer ? pourquoi ?, comment ? avec qui ?



Résultats attendus

REP

- ◆ **Adaptation des activités** hors temps scolaire et meilleure **accessibilité** afin d'assurer une prise en charge des enfants au plus près des besoins des familles (en collaboration avec le GIAP).
- ◆ **Participation** des lieux d'animation FASE aux **Conseils d'établissements** des écoles REP + analogue pour CO.
- ◆ Elaboration des **principes et modalités** d'interventions de la FASE dans le cadre des dispositions définies par le DIP (p. ex : pour **l'aide aux devoirs**, le repérage de situations difficiles, ...)

Evolution des horaires scolaires et Harmos



Ceux de l'école primaire vont être revus et élargis.

Ces changements touchent l'organisation des familles.
Il ont des conséquences sur les conditions d'accueil de
l'animation socioculturelle et des autres organisateurs
d'activités hors du temps scolaire.



Objectifs FASE

Horaires scolaires

- ◆ Assurer une participation au groupe de travail du DIP, afin de préparer le changement d'horaire scolaire.
- ◆ Mener avec le GIAP une réflexion sur les incidences de ces changements pour l'organisation des familles et des activités pour enfants, et les propositions pour y répondre.
- ◆ D'ici au 31 décembre 2010, adresser au DIP des propositions explicitant :
 - ⊙ le programme des activités prenant en compte le nouvel horaire
 - ⊙ le rôle de la FASE dans l'organisation du programme,
 - ⊙ les partenariats à développer pour assurer une bonne couverture cantonale
- ◆ En 2011, sur la base des décisions du DIP, fixer les objectifs, résultats attendus et indicateurs des programmes à mettre en place.

Contribution de la FASe: dispositif expérimental UAP assistance personnelle selon droit pénal des mineurs

Selon l'Art. 13 – DPMIn / Assistance personnelle

l'autorité de jugement désigne une personne à même de

seconder les parents dans leur tâche éducative et apporter une assistance personnelle au mineur;

peut lui conférer certains **pouvoirs en rapport avec l'éducation, le traitement et la formation du mineur** et limiter l'autorité parentale ...

Cette assistance au mineur et à sa famille peut offrir
une alternative au placement prévu à l'art. 15.

Les frais engagés par la FASe lui sont remboursés

Objectifs FASe

UAP

- ◆ Mettre à disposition les **compétences organisationnelles et professionnelles de la FASe** pour mener un **projet pilote concerté** entre le **tribunal de la jeunesse**, le service de protection des mineurs (SPMi) et la FASe, sous l'égide de la Direction générale de l'Office de la jeunesse.
- ◆ Constituer et gérer une **unité** pour la mission d'assistance personnelle, constituée de **travailleurs sociaux avec cahier des charges spécifique.**
- ◆ Organiser les **articulations** avec les instances partenaires.
- ◆ Participer à l'**évaluation du dispositif expérimental** et fournir un rapport comportant des **propositions** pour la mise en place d'un **dispositif** susceptible de répondre aux besoins **sur le long terme.**



Secrétariat général
Rue Blavignac 10 – 1227 Carouge
Tél. 022 – 700.15.77
Fax 022 – 700.14.69
fase.secretariat@fase.ch
<http://www.fase.ch>